

MODE D'EMPLOI INSCRIPTIONS MATERNELLE AU CINÉMA

ÉTAPE 1 :

Le directeur ou la directrice inscrit les classes de l'école qui souhaitent participer à école et cinéma sur la plateforme ADAGE entre le 12 juin et le 15 septembre en répondant à l'appel à projet.

DEP

2024-2025

Maternelle au Cinéma

ALPES-MARITIMES (006)



Du 12/06/2024 à 00:00
Au 15/09/2024 à 23:00

Je participe >

Dans les documents d'accompagnement de la campagne, un tutoriel d'inscription sera disponible pour aider à remplir les champs du formulaire.

Un enseignant de l'école à qui le directeur ou la directrice a délégué les droits de rédaction peut aussi se charger d'inscrire les collègues de l'école.

ÉTAPE 2 :

Après le 15 septembre, les écoles inscrites sur ADAGE recevront un formulaire de recueil de données pratiques pour permettre la mise en place du dispositif sur le terrain à transmettre aux enseignants concernés et à remplir individuellement avant le 30 septembre.

ÉTAPE 3 :

Parallèlement à l'inscription de la classe au dispositif, chaque enseignant doit s'inscrire à l'EAFC selon le calendrier d'ouverture de la plateforme à au moins 1 module de formation Maternelle au Cinéma.

Selon son plan de formation personnel, chaque enseignant pourra choisir de suivre 1 ou 2 modules selon son niveau de classe et donc de compter 3 heures ou 6 heures dans son temps de formation institutionnel. Les enseignants déjà engagés sur leurs 18 heures de formation peuvent s'inscrire à ces modules au delà de leurs 18 heures pour bénéficier de la formation sur un temps de préparation de classe.